

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, selon les exigences de l'Article 145.6 de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 14 juillet 2026 à 18h30 au 267, rue Notre-Dame, à Notre-Dame-de-la-Paix, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivantes:

- Adresse de l'immeuble : 14, rue Saint-Jean-Baptiste – Lot 5 533 041

La demande de dérogation vise à permettre la construction d'un garage intégré qui aura une largeur de plus de 40% de la façade du bâtiment principal.

Le règlement de zonage no 1015, chapitre VI, article 32 stipule que lorsqu'un garage est intégré à un bâtiment résidentiel, la largeur du garage ne doit pas excéder plus de 40% de la largeur de la façade du bâtiment principal.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Cathy Viens

Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, rue Notre-Dame

ou

dg@ndlapaix.ca

Notre-Dame-de-la-Paix, Québec

J0V 1P0

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 7 juillet deux-mille-vingt-six.

Cathy Viens

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant aux endroits désignés par le conseil tel que décrit dans le règlement 1032, le 7 juillet 2026, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 7 juillet 2026.

Cathy Viens

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière